



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 25 février 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.
RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT – ACHAT DE PASSERELLES (CAILLEBOTIS EN FIBRE DE VERRE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-02-035, le Conseil municipal a autorisé le responsable du Service technique, monsieur Simon Blanchet a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de passerelles (caillebotis en fibre de verre) dans le cadre du projet de reconstruction du Sentier Campbell, plus précisément le secteur Est;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation (AO-2021-01) a été lancé le 16 février 2021 à deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables jusqu'au 23 février 2021 à 15 h 00;

21-02-054

21-02-055



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Fournisseurs	Montant des soumissions (avant taxes)	Conformité des soumissions
Sde Champlain, Fibergrate division RPM inc.	99 716,50 \$	conforme
Accurate Screen Lte	91 101,50 \$	non conforme

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QU'une seule des soumissions est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le seuil maximal de la dépense d'un contrat qui peut être adjudgé après une demande de soumission sur invitation est de 105 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour la soumission jugée conforme le montant de la dépense est de 104 689,96 \$ incluant les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat à Sde Champlain, Fibergrate division RPM inc., au montant de 99 716,50 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de passerelles (caillebotis en fibre de verre).

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'immobilisation, soit le poste budgétaire 03-310-11-522.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 06.


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante

21-02-056